



PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

VILLE DE VARENNES

2021-2022-2023



VARENNES



TABLE DES MATIÈRES

1.	MOT DU MAIRE.....	2
2.	MOT DE LA RESPONSABLE	3
3.	INTRODUCTION.....	4
4.	CADRE LÉGAL	5
5.	PORTRAIT DE L'ORGANISATION	6
6.	LES PRINCIPALES NOTIONS INHÉRENTES AU PLAN D'ACTION	10
7.	DÉTERMINATION DES OBSTACLES ET DES MESURES.....	13
8.	ACTIONS PERMANENTES.....	16
9.	ACTIONS	21
10.	ADOPTION ET DIFFUSION DU PLAN D'ACTION	23
11.	SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE ET GROUPE DE TRAVAIL.....	24
12.	INFORMATION	27



1

MOT DU MAIRE

Accessibilité universelle et intégration sociale, nos priorités!

La Ville renouvelle cette année son plan d'action triennal à l'égard des personnes handicapées afin d'assurer une qualité de vie optimale à tous les citoyens pour l'avenir. Grâce à la collaboration du personnel municipal, d'un groupe de travail composé d'organismes sociaux et de citoyens qui présentent une incapacité, l'administration municipale a réussi à diminuer certains obstacles à l'intégration des personnes ayant des déficiences.

Nous sommes toutefois conscients que beaucoup de travail reste à effectuer pour atteindre la perfection. À cet égard, le conseil municipal est déterminé à aller toujours plus loin pour améliorer la situation des gens qui doivent affronter des obstacles dans leur quotidien.

Ce plan d'action présente ce que nous souhaitons réaliser en 2021, 2022 et 2023 pour améliorer la vie des personnes ayant un handicap sur le territoire. Nous remercions les acteurs du milieu qui s'impliquent activement pour favoriser l'accessibilité universelle et l'intégration sociale à nos concitoyens.



*Le maire
Martin Damphousse*



2

MOT DE LA RESPONSABLE

Accessibilité universelle et intégration sociale, nos priorités!



Chères citoyennes, chers citoyens,

Il me fait plaisir de vous présenter le résultat d'un travail laborieux auquel ont participé des citoyens qui vivent avec un handicap ou avec une personne ayant un handicap physique ou mental. Je tiens d'abord à les remercier chaleureusement pour leur disponibilité.

Les mesures présentées dans ce plan d'action guideront le conseil municipal dans ses futures décisions. Il est de notre devoir, à titre d'élu, de veiller à ce que les projets et les activités réalisés par la Ville tiennent compte de la réalité quotidienne des personnes vivant avec une situation d'handicap. Nous sommes sensibles à leur bien-être et nous en faisons une priorité.

Je transmets mes sincères remerciements aux différents intervenants professionnels qui siègent sur ce comité. Leur expertise constitue un atout majeur pour ce plan d'action. Merci également au comité interne de la Ville formé d'employés municipaux qui contribuent à la réussite de plusieurs projets. Grâce à tous ces gens, le quotidien des personnes handicapées s'améliore à Varennes.

*Brigitte Collin
Conseillère municipale
District 8, de Martigny*





3

INTRODUCTION

Comme municipalité, nous avons la responsabilité de développer un milieu de vie dynamique pour l'ensemble de notre population, afin d'accentuer le sentiment d'appartenance, et faire en sorte que chaque citoyen puisse vivre une participation sociale active. Conséquemment, il est important de poser des actions afin de déterminer les obstacles nuisant à la réalisation des habitudes de vie de nos citoyens ayant des incapacités, pour ainsi réduire les situations de handicap. De plus, notre attention doit se concentrer sur plusieurs dimensions, c'est-à-dire les sources de discrimination et d'exclusion sociale générées par les préjugés. Les personnes handicapées sont des citoyens à part entière.

Le présent rapport présente les actions envisagées pour l'année 2023.





4

CADRE LÉGAL

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale prévoit qu'annuellement, chaque municipalité d'au moins 15 000 habitants élabore, adopte et rend public un plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Voici donc les articles de loi régissant l'expression du présent rapport.

Article 61.1

Chaque ministère et organisme public employant au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activités relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute. Et ce, dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activités. Il doit être produit et rendu public annuellement.

Article 61.3

Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement, lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées.





5

PORTRAIT DE L'ORGANISATION



Bénéficiant d'une situation géographique enviable, caractérisée par la proximité du fleuve et de deux axes routiers importants, la ville de Varennes occupe un territoire où se côtoient en harmonie les zones résidentielles, agricoles et industrielles.

Située à l'intérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal, Varennes offre des services accessibles et personnalisés à sa population, notamment des activités culturelles et communautaires pour tous les goûts et tous les âges. Elle dispose de plus d'une quinzaine de parcs et d'espaces verts bien aménagés, de six écoles primaires et de deux écoles secondaires.

Elle se caractérise surtout par sa population jeune et dynamique. Quelque 21 584 personnes y habitent. C'est une population stable depuis plusieurs années et dont l'âge moyen se situe à 39 ans alors que l'âge médian est de 41 ans.

Secteurs d'activités de la municipalité :

- Cabinet du conseil
- Service de la direction générale
 - Développement économique
 - Informatique
 - Bureau de projets
 - Service aux citoyens
- Service des travaux publics
- Service du génie
- Services récréatifs et communautaires
- Service art, culture et bibliothèque
- Service des affaires corporatives et du Greffe
- Service des communications
- Service des finances
- Service de sécurité incendie
- Service de l'urbanisme et de l'environnement
- Service des ressources humaines

En ce qui concerne le Service de la sécurité publique, c'est la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent qui couvre ce secteur d'activités.





5

PORTRAIT DE L'ORGANISATION

La Ville de Varennes partage, avec d'autres organisations, plusieurs sites où se déroulent certaines activités de loisirs :

- **Basilique Sainte-Anne de Varennes** – 40, rue de la Fabrique
- **Centre de formation du Richelieu de Varennes** – 20, rue Vincent
- **Centre éducatif Chante-Plume** – 104, boulevard de la Marine
- **Centre multisports régional** – 200, rue Jean Coutu
- **Collège Saint-Paul** – 235, rue Sainte-Anne
- **École secondaire Le Carrefour** – 123, chemin du Petit-Bois
- **École du Carrousel** – 230, rue Suzor-Côté
- **Maison des jeunes** – 135, chemin du Petit-Bois
- **Maison Grise** – 201 rue de la Fabrique
- **Sportplex de l'énergie** – 150, rue Jean Coutu

La Ville de Varennes est propriétaire de plusieurs bâtiments publics :

- **Bibliothèque de Varennes** – 2221, boulevard René-Gaultier
- **Caserne de pompiers** – 1850, route Marie-Victorin
- **Complexe aquatique de Varennes (intérieur)** – 131, chemin du Petit-Bois
- **Garage municipal** – 2650, rue Sainte-Anne
- **Hôtel de ville** – 175, rue Sainte-Anne
- **Maison des aînés et Centre communautaire** – 2016, boulevard René-Gaultier
- **Maison Saint-Louis** – 35, rue de la Fabrique
- **Piscine municipale extérieure** – parc du Pré-Vert
- **Pavillon de loisirs** – 2003, rue Jacques-Lemoyne (parc du Pré-Vert)
- **Pavillon de loisirs** – 10, rue Sainte-Anne (parc de la Commune)
- **Pavillon de loisirs** – 12, rue de la Criée (parc du Portageur)
- **Terrain de jeux aquatiques** – parc Ki-Ri
- **Terrain de jeux aquatiques** – parc du Portageur





5

PORTRAIT DE L'ORGANISATION



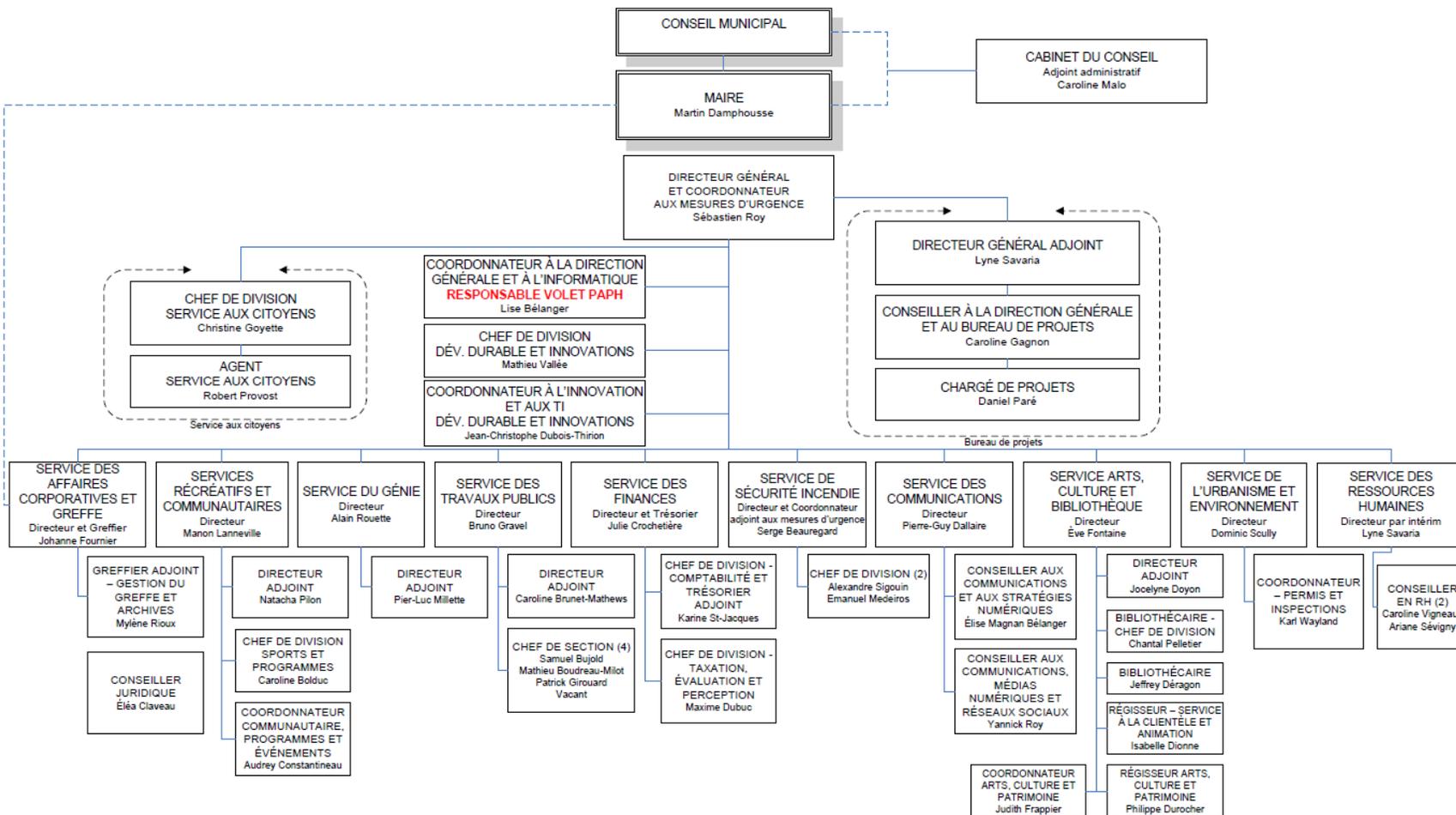
La Ville de Varennes offre des services à ses citoyens dans plusieurs champs d'intervention :

- **L'accessibilité des lieux et des édifices publics**
- **Le transport**
- **L'habitation**
- **La signalisation, la circulation piétonnière et le stationnement**
- **La sécurité publique**
- **Le travail et l'emploi**
- **Les loisirs, la culture et le tourisme**
- **Le soutien aux organismes communautaires et aux familles**
- **Les communications**
- **L'administration municipale**



Janvier 2023

ORGANIGRAMME VILLE





6

LES PRINCIPALES NOTIONS INHÉRENTES
AU PLAN D'ACTION

L'objectif central du plan d'action à l'égard des personnes handicapées est d'éliminer ou de réduire les obstacles à leur participation sociale. Afin de bien comprendre les différents concepts associés à la production du plan d'action, il est intéressant de souligner les variables impliquées ainsi que les bases théoriques de l'intervention sur les situations de handicap.

Plusieurs notions prépondérantes directement liées au plan d'action expliquent les causes et les conséquences de l'atteinte à l'intégrité ou au développement de la personne :

- La déficience
- L'incapacité
- Les habitudes de vie
- Les facteurs environnementaux
- Les obstacles à l'intégration

La déficience correspond au degré d'atteinte anatomique, histologique ou physiologique d'un système organique (nerveux, cardiovasculaire, squelettique, etc.). Une incapacité correspond au degré de réduction d'une aptitude (intellectuelle, langage, vision, audition, etc.). Une aptitude étant la possibilité pour une personne d'accomplir une activité physique ou mentale.



6

LES PRINCIPALES NOTIONS INHÉRENTES
AU PLAN D'ACTION

Les habitudes de vie ou la performance de réalisation en situation de vie sociale assurent la survie et l'épanouissement d'une personne ayant une déficience ou une incapacité dans sa collectivité, et ce, tout au long de son existence. La qualité de réalisation d'une habitude de vie se mesure sur une échelle allant de la pleine participation sociale à la situation de handicap total. On décrit donc une habitude de vie comme étant une activité courante ou un rôle social valorisé par la personne ou son contexte socioculturel selon ses caractéristiques (âge, sexe, etc.).

Une situation de participation sociale correspond donc à la pleine réalisation des habitudes de vie, résultant de l'interaction entre les facteurs personnels (les déficiences, les incapacités et les autres caractéristiques personnelles) et les facteurs environnementaux.

Un facteur environnemental, décrit comme étant une dimension sociale ou physique qui détermine l'organisation et le contexte d'une société, peut entraver ou faciliter la réalisation des habitudes de vie. Il agit comme un facilitateur lorsqu'il permet d'éviter des situations de handicap, et comme un obstacle lorsqu'il les engendre. Un obstacle à l'intégration correspond donc à un facteur environnemental qui entrave la réalisation des habitudes de vie lorsqu'il entre en interaction avec les facteurs personnels.





6

LES PRINCIPALES NOTIONS INHÉRENTES
AU PLAN D'ACTION

La Ville de Varennes souhaite que ses interventions présentes et futures soient perçues comme un processus continu qui aura pour seul objectif de réduire les obstacles que rencontrent nos citoyens ayant des déficiences et des incapacités. De plus, afin de faciliter la participation sociale et la réalisation de leurs habitudes de vie, il est essentiel de sensibiliser l'ensemble de notre population pour impliquer tous nos citoyens dans l'élimination des situations de handicap.

Définition d'une personne handicapée

Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.



7

DÉTERMINATION DES OBSTACLES
ET DES MESURES

La détermination des obstacles à l'intégration est un travail d'enquête qui consiste à dépister les éléments pouvant entraver la réalisation des habitudes de vie des personnes handicapées lorsqu'elles interagissent avec notre organisation municipale. Ces obstacles se retrouvent dans deux catégories, soit les facteurs sociaux (politico-économiques et socioculturels) et les facteurs physiques (aménagement, bâtiment, territoire). Nous sommes conscients que ces obstacles sociaux et physiques se retrouvent partout dans notre organisation.

Il est donc important de prioriser les obstacles à l'intégration des personnes handicapées afin de répondre aux besoins les plus pressants et ainsi s'assurer de les éliminer selon leur importance. Comme employé d'une municipalité, il est possible de déterminer ces obstacles selon une méthode déductive.

Cependant, il n'y a pas meilleure mesure que de donner la voix aux personnes handicapées afin de nous en informer. C'est pourquoi nous avons choisi de céder toute la place à la participation citoyenne par la formation d'un comité externe.

Dans le cadre des rencontres avec le comité externe du plan d'action aux personnes handicapées, les usagers nous ont fait part d'obstacles concrets. Nous pourrions donc répondre à ces besoins directs dans le cadre de l'atteinte de nos objectifs. Afin de parfaire notre liste d'obstacles, nous avons fait la visite de certains édifices publics en étant accompagnés de personnes handicapées qui peuvent démontrer, sur-le-champ, l'importance des correctifs à apporter. Ainsi, nous pouvons prioriser nos interventions et répondre adéquatement aux besoins de ces citoyens.





7

DÉTERMINATION DES OBSTACLES
ET DES MESURES**Accessibilité des lieux publics**

- Les toilettes extérieures du parc-école du Carrousel ne sont pas adaptées aux personnes handicapées. Il en est de même des toilettes de la Maison des jeunes.
- Quelques bâtiments sportifs et de loisirs ne possèdent pas d'ouvre-porte automatique.
- Nous notons certaines difficultés d'accès au complexe aquatique.

Lieux touristiques

- L'accès aux principaux lieux à vocation touristique, tels que le sanctuaire Marguerite-d'Youville, les chapelles Sainte-Anne et Saint-Joachim, demeure difficile aux personnes handicapées. Toutefois, la nouvelle Maison Grise, ainsi que la Maison Saint-Louis sont accessibles.

Infrastructures et circulation piétonnière

- Il reste certains secteurs où les trottoirs n'ont pas subi de réfections majeures; ceux-ci sont toujours difficiles d'accès pour les personnes en fauteuil roulant.

Ressources humaines, communication et organismes du milieu

- La nouvelle politique de reconnaissance des organismes doit permettre de clarifier et d'améliorer les éléments de son contenu pour ainsi favoriser une meilleure accessibilité et éliminer les situations de handicap.
- Une amélioration continue du site Internet serait également nécessaire afin de le rendre accessible à toutes les personnes vivant avec une déficience.



7

DÉTERMINATION DES OBSTACLES
ET DES MESURES**Sécurité publique**

- De façon à améliorer la sécurité des personnes handicapées, le service de police, assuré sur le territoire par la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, et le Service de sécurité incendie de la Ville de Varennes tentent de poursuivre le relevé des adresses de ces personnes handicapées, afin de prévoir des processus d'évacuation particuliers en cas d'urgence. Un formulaire à cet effet est disponible.
- Il faudrait poursuivre la concertation entre la municipalité et la MRC en ce qui concerne le transport adapté afin d'intégrer certains objectifs au plan actuel.

Programme d'accompagnement en loisirs

- Le programme pourrait bénéficier d'une plus grande publicité afin de répondre aux besoins de la population.
- La Ville poursuivra la publicisation des services offerts par le complexe aquatique.
- La Ville a adhéré au programme VATL, la vignette d'accompagnement touristique et de loisir. Lorsque cette vignette apparaît dans les activités, l'accès est gratuit pour l'accompagnateur d'une personne handicapée. Cette vignette permet de participer pleinement et de façon sécuritaire aux activités offertes. Tous les détails se retrouvent à l'intérieur de notre bulletin À propos de Varennes.



8

ACTIONS PERMANENTES

ADMINISTRATION MUNICIPALE

Obstacle	Mesures envisagées	Responsable	État d'avancement
<p>SEMAINE QUÉBÉCOISE Puisque la population possède peu de connaissances sur la Semaine des personnes handicapées se déroulant du 1^{er} au 7 juin, il est donc pertinent de la souligner</p>	<p>Communiqués dans les journaux, panneau d'information, la reconnaissance de réalisations particulières ainsi qu'une activité communautaire</p>	<p>Services récréatifs et communautaires Direction générale Communications</p>	En continu
<p>CENTRES D'HÉBERGEMENT Les pompiers manquent de connaissance des réalités des centres d'hébergement sur le territoire</p>	<p>Planifier les visites annuelles de 4 emplacements en vue de cueillir les informations pertinentes et produire les plans d'intervention</p>	<p>Sécurité incendie</p>	En continu
<p>FORMATION Le personnel des centres d'hébergement manque de formation en matière de mesures d'urgence</p>	<p>Formation annuelle pour l'ensemble du personnel des centres sur l'utilisation d'extincteurs et sur les méthodes d'évacuation en cas d'incendie. Une fois par année pour le personnel</p>	<p>Sécurité incendie</p>	En continu
<p>FORMULAIRE SECOURS ADAPTÉS Considérant la nécessité de maintenir à jour la liste des résidents ayant besoin d'une aide particulière en cas d'évacuation</p>	<p>Maintenir la communication entre la MRC, le CLSC et le SSI. Valider les informations actuelles par des appels et/ou visites et mettre à jour la liste dans le système informatique</p> <p>Promouvoir le programme lors des visites de prévention résidentielles et ajouter les nouvelles inscriptions</p>	<p>Sécurité incendie</p>	En continu
<p>SERVICES OFFERTS Diversifier l'offre de services afin de bonifier les activités offertes par la Ville de Varennes</p>	<p>Nouvelle offre de service pour les citoyens à la suite de l'acquisition d'un vélo biplace</p>	<p>Direction générale</p>	En continu



8

ACTIONS PERMANENTES

COMMUNICATIONS

Obstacle	Mesures envisagées	Responsable	État d'avancement
<p>À PROPOS DE VARENNES</p> <p>Il existe certaines limites au niveau de la transmission des informations entre la population et la Ville de Varennes par le biais de la revue À Propos de Varennes</p>	<p>Prévoir un espace à chaque parution de la revue « À propos de Varennes » afin d'informer la population sur les actions accomplies et contenues dans le plan d'action à l'égard des personnes handicapées et aussi reconnaître les réalisations de diverses personnes sur le territoire</p>	<p>Communications</p>	<p>En continu</p>

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Obstacle	Mesures envisagées	Responsable	État d'avancement
<p>RÉSEAU DE LA SANTÉ</p> <p>Améliorer la communication entre le Service de sécurité incendie et le réseau de la santé (CLSC)</p>	<p>Valider tous les aspects pour améliorer le service (exigences légales, etc.) dans le cadre de la mise à jour du plan des mesures d'urgence</p>	<p>Sécurité incendie Régie de police</p>	<p>En continu</p>
<p>BANQUE D'INFORMATIONS AU CENTRE 911</p> <p>La liste des personnes nécessitant un secours adapté n'est pas mise à jour dans le logiciel</p>	<p>Poursuivre la mise à jour débutée dans le logiciel de répartition du centre 911, concernant les informations reçues des personnes nécessitant un secours adapté</p>	<p>Sécurité incendie Régie de police</p>	<p>En continu</p>





8

ACTIONS PERMANENTES

TRAVAIL ET EMPLOI

Obstacle	Mesures envisagées	Responsable	État d'avancement
<p>CAMPS DE JOUR On ressent un manque de sensibilisation et de formation face aux besoins des enfants présentant divers handicaps qui fréquentent le programme des camps de jour</p>	Poursuivre l'offre aux animateurs (nouveau personnel à chaque année) une formation présaison portant sur les besoins des enfants ayant un handicap afin de développer des activités dans un contexte d'inclusion	Services récréatifs et communautaires	En continu
Mieux encadrer le programme d'accompagnement aux camps de jour	Embauche d'une ressource spécialisée qui encadrera les animateurs-accompagnateurs et qui évaluera chaque inscription	Services récréatifs et communautaires	En continu
<p>ÉVÉNEMENTS Intégration et encadrement à faire de jeunes adultes handicapés</p>	Poursuivre l'intégration et l'encadrement par l'embauche de bénévoles, pour améliorer les liens avec les employés et la population	Services récréatifs et communautaires	En continu
<p>FORMATION Le personnel de la Ville de Varennes et ses partenaires (complexe aquatique et associations) connaît peu la réalité des personnes handicapées et a de la difficulté à bien répondre à leurs besoins lors de l'accueil de ceux-ci</p>	<p>Planifier une formation pour le personnel de la Ville de Varennes. Par cette formation, sensibiliser le personnel aux divers besoins des personnes handicapées afin d'y répondre correctement lors d'une demande particulière.</p> <p>Formation concrète et précise dans l'interaction pour le personnel.</p>	<p>Direction générale</p> <p>Ressources humaines</p>	En continu
<p>OFFRE D'EMPLOI Manque de ressources pour permettre l'accessibilité aux offres d'emploi de la Ville</p>	Mise en place d'un partenariat avec le Service d'aide à l'emploi et de placement en entreprises pour personnes handicapées.	<p>Direction générale</p> <p>Ressources humaines</p>	En continu



8

ACTIONS PERMANENTES

SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET FAMILLES

Obstacle	Mesures envisagées	Responsable	État d'avancement
ORGANISMES COMMUNAUTAIRES On note un manque de sensibilisation aux besoins des clientèles présentant divers handicaps ce qui provoque une lacune au niveau du développement des services	Faire un travail de sensibilisation auprès des bénévoles des divers organismes communautaires, sur les besoins des personnes ayant une incapacité et comment développer ou améliorer le service répondant à ceux-ci (intégration aux activités)	Services récréatifs et communautaires	En continu
ANIMATION JEUNESSE Il y a un manque de ressources et d'activités pour la clientèle jeunesse à besoins particuliers	Offrir des services d'animation scolaire à la bibliothèque municipale autour du livre	Service Art, culture et bibliothèque	En continu
POLITIQUE FAMILIALE INTÉGRÉE / MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS Il y aurait lieu de regrouper les actions et services des différents groupes sociaux de la communauté	Arrimer les actions de la politique familiale avec les autres grandes orientations administratives de la ville, dont la politique culturelle, la planification stratégique, le plan d'urbanisme et le plan d'action à l'égard des personnes handicapées, qui sont autant d'outils de développement mis au service du mieux-être des familles	Services récréatifs et communautaires Urbanisme et environnement Direction générale	En continu

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

Obstacle	Mesures envisagées	Responsable	État d'avancement
BIBLIOTHÈQUE DE VARENNES Bonification des services culturelles pour les personnes handicapées	Service de prêt de documents à distance avec livraison à domicile (personnes à mobilité réduite ou ayant une incapacité permanente ou temporaire)	Service arts, culture et bibliothèque	En continu
	Service d'un poste de travail informatique adapté.	Service arts, culture et bibliothèque	En continu



8

ACTIONS PERMANENTES

ARTS ET CULTURE

Obstacle	Mesures envisagées	Responsable	Échéancier
Favoriser le développement d'activités inclusives	Activités autour du livre pour groupes scolaires d'élèves à besoins particuliers	Service arts, culture et bibliothèque	En continu
	Animations sur mesure pour organisme accueillant des adultes autistes	Service arts, culture et bibliothèque	En continu
	Animations et activités sensibilisation autour du livre pour élèves du primaire	Service arts, culture et bibliothèque	En continu
	Service offert pour les résidents ne pouvant se rendre sur place aux conférences et rencontres.	Service arts, culture et bibliothèque	En continu

SIGNALISATION, CIRCULATION PIÉTONNIÈRE ET STATIONNEMENT

Obstacle	Mesures envisagées	Responsable	État d'avancement
PASSAGES PIÉTONNIERS – BORDURES ET TROTTOIRS Les bordures et trottoirs donnant accès aux passages piétonniers ne sont pas toujours surbaissés, rendant l'accès difficile	Reconstruction des bordures et trottoirs par tronçon	Travaux publics	En continu
	Poursuite du marquage et signalisation pour faciliter les traverses des passages piétonniers		
	Passages piétonniers	Génie	En continu





9

ACTION 2023

ADMINISTRATION MUNICIPALE

Obstacle	Mesures envisagées	Responsable	Échéancier
Amélioration des clauses à inclure dans les devis d'appels d'offres	Modification de clauses spécifiques dans les devis d'appels d'offres rendant obligatoire pour l'entrepreneur le maintien des accès durant les travaux	Génie	2023

ARTS ET CULTURE

Obstacle	Mesures envisagées	Responsable	Échéancier
Favoriser le développement d'activités inclusives	Sensibilisation aphasie – Exposition	Service arts, culture et bibliothèque	2023

SIGNALISATION, CIRCULATION PIÉTONNIÈRE ET STATIONNEMENT

Obstacle	Mesures envisagées	Responsable	Échéancier
Certaines rues nécessitent un réaménagement de la chaussée et des trottoirs	Traverse piétons René-Gaultier en face de l'école La Roseraie	Génie	2023
	Réaménagement de l'intersection René-Gaultier et Place du 350°	Génie	2023
	Construction d'un stationnement et aménagement des accès au Polydôme	Génie	2023

SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET FAMILLES

Obstacle	Mesures envisagées	Responsable	Échéancier
Manque d'identification des usagers des résidences pour personnes âgées en cas d'évacuation.	Fourniture et installation de plaquettes signalétiques (pictogrammes) à chaque porte des usagers dans le but de faciliter les interventions et les évacuations d'urgences.	Service de sécurité incendie Direction générale	2023





9

ACTION 2023

Obstacle	Mesures envisagées	Responsable	État d'avancement
COMMERCES Plusieurs commerces non adaptés pour l'accessibilité des personnes handicapées	Mise en place d'un programme d'aide pour l'accessibilité universelle des établissements de commerces et de services.	Service de l'urbanisme et de l'environnement	2023

SERVICE AUX CITOYENS

Obstacle	Mesures envisagées	Responsable	Échéancier
L'entrée principale de l'hôtel de ville est difficilement accessible	Réaménagement du rez-de-chaussée à l'hôtel de ville	Service aux citoyens	2024-2025





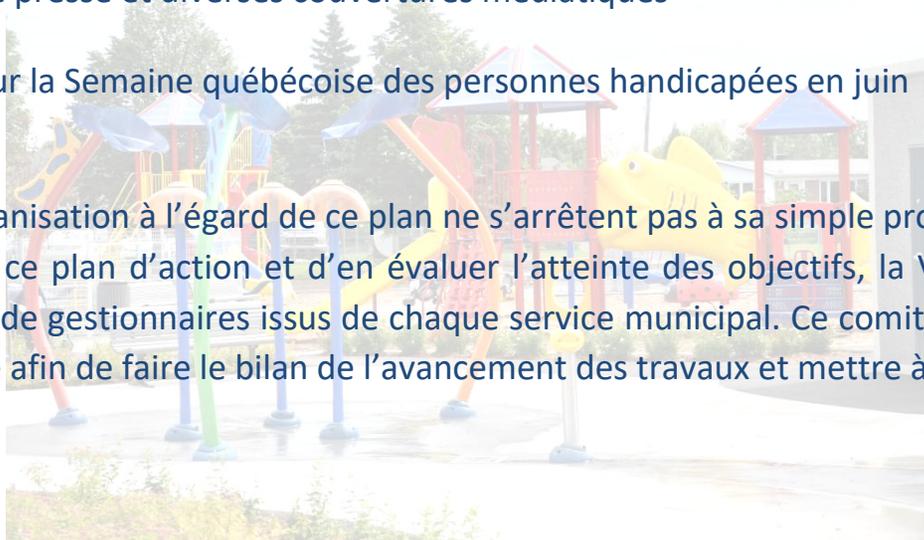
10

ADOPTION ET DIFFUSION DU
PLAN D'ACTION

Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Varennes est adopté par le conseil municipal chaque année. La Ville de Varennes fait connaître son plan d'action grâce à plusieurs outils de communication :

- Site Internet : www.ville.varenn.es.qc.ca
- Articles intégrés à la parution du bulletin municipal *À propos de Varennes*
- Conférence de presse et diverses couvertures médiatiques
- Information sur la Semaine québécoise des personnes handicapées en juin

Les efforts de l'organisation à l'égard de ce plan ne s'arrêtent pas à sa simple production. De manière à assurer le suivi de ce plan d'action et d'en évaluer l'atteinte des objectifs, la Ville de Varennes s'est dotée d'un comité de gestionnaires issus de chaque service municipal. Ce comité se rencontre environ trois fois par année afin de faire le bilan de l'avancement des travaux et mettre à jour le plan d'action.





11

SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE
ET GROUPE DE TRAVAIL

Rôle des gestionnaires du comité de travail interne :

- S'approprier les objectifs du plan d'action et ses mesures
- Sensibiliser le personnel de son service et l'impliquer dans la recherche d'information
- Donner la priorité aux objectifs reliés à son service en déterminant les obstacles et le portrait de la situation
- Atteindre les objectifs selon les échéanciers
- Réfléchir et proposer des actions et des initiatives
- Évaluer et prévoir annuellement un budget
- Entretenir un lien direct avec le coordonnateur du plan





11

SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE
ET GROUPE DE TRAVAIL

De plus, dans le cadre de son plan d'action 2010, la Ville, en plus de constituer un comité de travail municipal, avait comme objectif de se doter d'un groupe de travail externe afin de décloisonner sa démarche et recevoir les commentaires face à son plan d'action. Ces comités ont été formés et en voici la composition :

Coordonnatrice du Plan d'action :

Lise Bélanger

Coordonnatrice à la direction générale et à l'informatique
450 652-9888, poste 1850
lise.belanger@ville.varenes.qc.ca

Membres et partenaires du comité externe :

Gilles Corbeil, Institut Nazareth et Louis-Braille

Andrée Morissette, Centre montréalais de réadaptation

Dominique Lesage, Centre intégré de santé et services sociaux de la Montérégie-Est

Martin Nadeau, CLSC des Seigneuries de Varennes

Vacant, Loisirs et répit sans limites

Carole Labonté, Groupement associations des personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal

Christine Larrivée, Service d'aide à l'emploi et de placement en entreprises pour personnes handicapées

Vacant, Association d'information en logements et immeubles adaptés (ALIA)

Office des personnes handicapées du Québec

Élue du conseil municipal siégeant au comité :

Brigitte Collin

Élue municipale, district 8
450 652-9888, poste 1950
brigitte.collin@ville.varenes.qc.ca

Membres du comité interne :

Mélissa Chagnon, agent administratif, Service de l'urbanisme et de l'environnement

Caroline Gagnon, conseillère à la direction générale et au bureau de projets

Pascale Champagne, responsable volet éducatif, animation et vie culturelle, Service arts, culture et bibliothèque

Patrick Girouard, chef de section, Service des travaux publics

Alexandre Sigouin, chef de division, Service de sécurité incendie

Pier-Luc Millette, directeur adjoint, Service du Génie

Christine Goyette, chef de division, Service aux citoyens

Judith Bonvouloir, conseillère en urbanisme, Service de l'urbanisme et de l'environnement

Natacha Pilon, directrice adjointe, Services récréatifs et communautaires

Claudia Desgagné, Technicienne aux comptes fournisseurs, Service des finances

Caroline Vigneault, Conseillère en ressources humaines, Service des ressources humaines

Élise Magnan Bélanger, Conseillère aux communications et aux stratégies numériques, Service des communications





11

SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE
ET GROUPE DE TRAVAIL

Objectifs du groupe de travail :

- Développer une préoccupation organisationnelle et réseauter
- Transmettre des expériences de vie et sensibiliser les représentants municipaux
- Définir les besoins
- Déterminer les obstacles
- Proposer des objectifs et des mesures
- Participer à la prise en charge citoyenne



12

INFORMATION

Il est possible de se procurer toute l'information nécessaire concernant le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Varennes en vous adressant au Service du greffe. De plus, sur demande, la Ville de Varennes peut faire parvenir ce document en version papier.

Lise Bélanger

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
Coordonnatrice à la direction générale et à l'informatique
lise.belanger@ville.varenes.qc.ca
www.ville.varenes.qc.ca
450 652-9888, poste 1850

